

## PROVINCE DE QUÉBEC

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE À HUIS CLOS DU 11 JANVIER 2021

À une séance ordinaire de conseil de la municipalité de Montcalm tenue à huis clos le 11 janvier 2021, à 20 heures, par voie de conférence virtuelle, étaient présents les conseiller(ère)s:

Denis Courte	Pierre Bertrand	Suzanne Dyotte
Richard Pépin	Richard Tees	Huguette Drouin.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Formant quorum sous la présidence de son Honneur le maire Steven Larose.

Assiste également à la séance par voie de conférence virtuelle, Michael Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

21-01-1

**CONSIDÉRANT** le décret n° 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets adoptés qui prolongent cet état d'urgence sanitaire et suite à la conférence de presse du gouvernement du Québec du 6 janvier 2021 où le gouvernement a annoncé un confinement strict jusqu'au 8 février 2021; inclusivement;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT QUE** l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant les séances du conseil dont l'obligation de rendre publique toute séance, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence virtuelle.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu unanimement :

- Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence virtuelle;
- Que la séance sera enregistrée et diffusée en direct sur la page Facebook de la municipalité de Montcalm;
- Que l'enregistrement de la séance sera déposé sur le site Internet de la municipalité de Montcalm.

Son Honneur le maire Steven Larose déclare la séance ordinaire à huis clos ouverte.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

21-01-2

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 tenue à huis clos et enregistrée.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est offerte via la page Facebook.

## **4 SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **4.1 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020**

21-01-3

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 14 décembre 2020.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

### **4.2 SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020 RELATIVE AU BUDGET**

21-01-4

Le maire Steven Larose fait le suivi relativement aux décisions prises lors de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Pépin, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 relative au budget.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## **5. COMPTE-RENDU MENSUEL DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

**Steven Larose**, maire, effectue un rappel quant à l'existence du sentier de ski de fond récemment implanté qui relie le village de Montcalm à celui de Lac-des-Seize-Îles. La piste est entretenue et les amateurs de plein air sont invités à l'utiliser gratuitement.

Monsieur Larose informe que la municipalité de Montcalm procédera à la modernisation de ses luminaires de rues en changeant pour des lampadaires au DEL. Le coût de cet investissement sera rentabilisé d'ici 5 ans en termes de coût d'entretien et de consommation d'énergie.

Les citoyens désirant demander l'analyse d'un retrait ou d'un ajout de luminaires sont les bienvenus à communiquer avec la municipalité.

## **6 ADMINISTRATION**

### **6.1 DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 322-2017 TEL QU'AMENDÉ**

21-01-5

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport des dépenses autorisées par le secrétaire-trésorier, au courant du mois de

décembre 2020, en vertu du règlement no 322-2017 tel qu'amendé, pour la somme de 9 568.33 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

## 6.2 ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

21-01-6

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des déboursés telle que décrite ci-dessous, soit pour un montant total de 79 737.12 \$ et d'effectuer les paiements relatifs:

- aux chèques n°: 112 à 117 et
- aux fournisseurs personnalisés ci-dessous via AccèsD Affaires :

CH#	NOM DES COMPTES	MONTANT	RÉFÉRENCE
	<b>PAIEMENTS EN LIGNE - DÉCEMBRE</b>		
	BELL CANADA	145.78 \$	SERVICES TELECOPIEUR
	BELL MOBILITÉ	162.00 \$	SERVICES CELLULAIRES
	HYDRO-QUÉBEC	476.14 \$	ÉCLAIRAGE DES RUES
	HYDRO-QUÉBEC	14.95 \$	PARC LAC-DU-BROCHET - COMPTE ANNULÉ
	ULTRAMAR	141.31 \$	ESSENCE
	MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC	5 956.39 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	AGENCE DU REVENU DU CANADA	2 851.39 \$	REMISES CONTRIBUTION GOUV.
	RREMO	1 936.52 \$	REMISES RÉGIME DE RETRAITE
	SALAIRES VERSÉS	14 443.63 \$	EMPLOYÉS ET MEMBRES DU CONSEIL
	ASSURANCE COLLECTIVE	151.56 \$	RETRAIT DIRECT
	<b>SOUS -TOTAL PAIEMENTS EN LIGNE</b>	<b>26 279.67 \$</b>	
	<b>PAR CHÈQUE</b>		
112	OFFICE MUNICIPAL DE L'HABITATION DES LAURENTIDES	4 644.29 \$	PROGRAMME DE SUPPLÉMENT DE LOYER HSJB
113	TILLERTECHESTRIE	3 098.58 \$	DAMEUSE POUR SENTIER DE SKI DE FOND
	<b>TOTAL PAYÉ EN DÉCEMBRE</b>	<b>34 022.54 \$</b>	
	<b>À PAYER POUR LE MOIS DE JANVIER</b>		
	<b>• PAR CHÈQUE</b>		
114	EMILIE BROUSSEAU	841.16 \$	REMBOURSEMENT DE TAXES PAYÉES EN TROP
115	COMPLEX DESIGN INC.	261.57 \$	ENTRETIENS ANNUELS DES GÉNÉRATRICES
116	FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	1 246.69 \$	ADHÉSION 2021
117	VILLE DE MONT-TREMBLANT	6 284.65 \$	ENTENTE INERMUNICIPALE POUR LES INSTALLATIONS DE LOISIRS 2021
	<b>SOUS TOTAL DES CHÈQUES</b>	<b>8 634.07 \$</b>	
	<b>• VIA PAIEMENT ÉLECTRONIQUE - ACCÈSD</b>		
	LABORATOIRE H2LAB BIO SERVICE	86.81 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
	GUYLAINE CHARLEBOIS	150.00 \$	ANALYSES D'EAU HSJB
	LIBRAIRIE CARPE DIEM	116.34 \$	ACHATS DE LIVRES
	MATÉRIEL MCLAUGHLIN BMR	32.16 \$	QUINCAILLERIE POUR PROJET SENTIER SKI DE FOND
	MÉNAGE TREMBLANT NET INC.	1 000.28 \$	ENTRETIEN MÉNAGER DE DÉCEMBRE
	ROBERT LÉGARÉ LTÉE	81.33 \$	COPIES COULEURS EXCÉDENTAIRES
	ÉNERGIE SONIC INC.	657.40 \$	HUILE À CHAUFFAGE HÔTEL DE VILLE ET CASERNE
	TROPHÉES GRAVURES EXPERT	25.87 \$	PLAQUETTES AUTOCOLLANTES
	PFD AVOCATS	286.26 \$	HONORAIRES JURIDIQUES
	GABRIEL DA GENAIS SERVICE-CONSEIL	7 712.33 \$	LANCEMENT POLITIQUE FAMILIALE
	FORMICIEL	934.14 \$	COMPTES DE TAXES ET ENVELOPPES
	MRC DES LAURENTIDES	1.15 \$	LOYER GLOBAL POUR L'UTILISATION DU CORRIDOR AÉROBIQUE POUR LE SENTIER DE SKI DE FOND
	JEAN-PHILIPPE ROBIDOUX	1 306.40 \$	HONORAIRES INSPECTEUR EN BÂTIMENT
	MICHAEL DOYLE	114.24 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT
	GILBERT P. MILLER & FILS	659.53 \$	TRAVAUX SUR CHEMIN TASSÉ
	GILBERT P. MILLER & FILS	747.34 \$	3E VERS. DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS
	GILBERT P. MILLER & FILS	16 633.05 \$	3E VERS. DÉNEIGEMENT SECTEUR SUD
	EXCAVATION D.M.O. INC.	6 438.60 \$	3E VERS. DÉNEIGEMENT DU SECTEUR VERDURE
	<b>SOUS-TOTAL PAIEMENTS EN LIGNE</b>	<b>36 983.23 \$</b>	
	<b>• VISA DES JARDINS</b>		
	ZOOM	23.00 \$	PLATEFORME VIDÉO CONFÉRENCE - COVID 19
	PUROLATOR	5.31 \$	COURRIER RECOMMANDÉ POUR CONSTAT
	FQM - AGORA COMMUNICATION	-344.93 \$	REMBOURSEMENT DE LA FORMATION
	IGA MONT-TREMBLANT	413.90 \$	CARTES PRÉPAYÉES
	<b>SOUS-TOTAL VISA</b>	<b>97.28 \$</b>	
	<b>TOTAL À PAYER POUR DÉCEMBRE</b>	<b>45 714.58 \$</b>	
	<b>GRAND TOTAL DE LA LISTE</b>	<b>79 737.12 \$</b>	

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

**6.3 ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2020**

21-01-7

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'adopter l'état des revenus et des dépenses pour le mois de décembre 2020.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**6.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 341-2021 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXES FONCIÈRES, LA TARIFICATION POUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES, POUR LES PREMIERS RÉPONDANTS, POUR LE SERVICE INCENDIE ET POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN DESJARDINS, ET L'IMPOSITION DES TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

Avis de motion est donné par Monsieur le maire Steven Larose, qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement numéro 341-2021 décrétant les taux variés de taxes foncières, la tarification pour l'enlèvement des ordures, pour les premiers répondants, pour le service incendie et pour l'entretien du chemin Desjardins, et l'imposition des taxes pour l'exercice financier 2021.

Monsieur le maire Steven Larose dépose et présente le projet de règlement visant à décréter les taux variés de taxes foncières, la tarification et l'imposition des taxes pour l'exercice 2021.

Compte tenu de la tenue de la présente séance à huis clos, les copies du projet de règlement sont disponibles sur demande.

**6.5 RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

21-01-8

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du contrat d'assurances générales avec la Mutuelle Municipalités du Québec pour l'année 2021, pour la somme totale de 18,588.00 \$. Il est également résolu d'en autoriser le paiement électronique à Groupe Ultima Inc. via AccèsD Internet.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

**6.6 ACHAT DE LIVRES ET DE FOURNITURES DE BUREAU POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

21-01-9

Il est proposé par Madame la conseillère Huguette Drouin, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de livres et de fournitures de bureau pour la bibliothèque, pour la somme de 1,250.00 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**6.7 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2021**

21-01-10

**ATTENDU** la nécessité d'autoriser certaines dépenses dites incompressibles;

**ATTENDU QUE** le conseil a adopté le règlement no 233-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles suivantes, pour l'année 2021, soient autorisées :

<b>SALAIRES ET COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR</b>	
Conseil	56 928 \$
Administration, Greffe	238 467 \$
Voirie	52 580 \$
Urbanisme	68 888 \$
Bibliothèque	2 567 \$
<b>CONTRATS</b>	
Enlèvement de la neige	140 101 \$
Location de volumes et entretien informatique (bibliothèque)	3 430 \$
Audit des livres comptable	7 000 \$
Entretien du photocopieur	2 800 \$
<b>ENTENTES AVEC AUTRES ORGANISMES</b>	
Quote-part à la MRC	81 017 \$
Quote-part à la MRC (collecte des matières résiduelles)	47 600 \$
Quote-part RIMRO	79 000 \$
Quote-part RITL	17 442 \$
Quote-part RINOL	142 924 \$
Service de la police	118 523 \$
Service de premiers répondants	25 364 \$
Entente chemin Desjardins	9 683 \$
<b>UTILITÉS PUBLIQUES</b>	
Frais de poste	2 500 \$
Électricité	15 150 \$
Éclairage des rues	6 800 \$
Téléphone	6 725 \$
Huile à chauffage	4 000 \$
Immatriculation	350 \$
Essence	2 100 \$
Frais de financement	21 100 \$

Il est également résolu

- D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier Michael Doyle ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe Lucie Côté ou Valérie Labelle, adjointe administrative à effectuer les paiements suivants, en utilisant le service AccèsD Affaires :
  - le salaire des employés municipaux, les contributions de l'employeur, les avantages sociaux, les paiements à Bell Canada, à Bell Mobilité, à Hydro-Québec, à Ultramar, au Ministre des Finances eu égard au service de la Sûreté du Québec, Visa Desjardins eu égard à la carte de crédit affaires et tous autres fournisseurs personnalisés enregistrés;
- D'autoriser le paiement des frais de poste et le remboursement des prêts (capital et intérêts);
- De déléguer au directeur général la gestion des postes 02-130-454 et 02-610-454 en ce qui concerne la formation.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

## **6.8 INDEXATION SALARIALE 2021 DES EMPLOYÉS**

21-01-11

**CONSIDÉRANT QUE** la politique de travail du personnel s'applique relativement à l'indexation annuelle dont le taux est précisé pour un taux minimum de 2% et d'un maximum de 3% ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'indice des prix à la consommation (IPC) pour le Canada de novembre 2019 à novembre 2020 est de 1 %;

**CONSIDÉRANT QUE** les tâches de l'adjointe administrative ont augmenté depuis son entrée en fonction, une augmentation supplémentaire de 6 % sera allouée à l'adjointe administrative;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité d'appliquer pour l'année 2021, un taux d'indexation de 2 % aux employés de la municipalité et une augmentation de 6 % supplémentaire à l'adjointe administrative.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## **6.9 QUALITÉ DE L'EAU POTABLE – ÉTABLISSEMENTS MUNICIPAUX ET HSJB**

21-01-12

**CONSIDÉRANT QUE** les établissements municipaux sont soumis au règlement sur la qualité de l'eau potable (Q-2, r.40) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit effectuer un contrôle de la qualité de l'eau potable de façon ponctuelle pour les établissements suivants :

- hôtel de ville ;
- halte routière /caserne/ bibliothèque ;
- centre communautaire ;
- Les Habitations Stephen Jake Beaven.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité:

- De mandater la firme Laboratoire Bio-services afin de procéder à un total de neuf (12) analyses d'eau potable affectées aux bâtiments municipaux suivants:
  - halte routière
  - hôtel de ville
  - centre communautaire

Pour un montant totalisant 444 \$ taxes en sus ;

- De mandater la firme Laboratoire Bio-services afin de procéder à un total de quarante-trois (43) analyses d'eau potable pour un montant de 1 877.50 \$ taxes en sus, dont la totalité des coûts sera facturée aux Habitations Stephen Jake Beaven;
- Que les montants cités excluent les montants additionnels relatifs à des situations ou des prélèvements supplémentaires devant être requis selon les lois en vigueur;
- De mandater le directeur général, Monsieur Michael Doyle ou la directrice générale adjointe, Madame Lucie Côté à signer les protocoles, propositions ou tous autres documents de services à l'égard des analyses d'eau potable.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

## **6.10 DONATION À LA FONDATION PALLIACCO DANS LE CADRE DE LA RANDONNÉE SOUS LES ÉTOILES**

21-01-13

**CONSIDÉRANT QUE** Palliacco est un organisme de bienfaisance qui offre des services d'accompagnement, de répit et de soutien aux personnes atteintes de cancer, aux malades en fin de vie, aux proches aidants, aux personnes en deuil et aux enfants atteints de cancer et à leurs parents, sur le territoire des MRC des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et du sud d'Antoine-Labelle gratuitement

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm a fait un don de 200 \$ l'année dernière pour cette même activité et que les profits de la Randonnée sous les étoiles sont consacrés exclusivement aux activités de Palliaccio et pour en assurer la pérennité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité que la municipalité de Montcalm donnera cette année la somme de: 200 \$ à titre de contribution et afin de participer à la randonnée sous forme de rallye qui aura lieu au Domaine Saint-Bernard entre le 23 janvier et le 28 février 2021 et d'en autoriser le paiement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**6.11 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

Le rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle est déposé au conseil.

**6.12 RAPPORT DE DÉPENSES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES (ERL) POUR L'ANNÉE 2020**

21-01-14

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a versé une compensation de 67 860 \$ dans le cadre du programme d'Aide à la voirie locale – Volet entretien des routes locales (ERL) pour l'année 2020;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**ATTENDU QUE** la présente résolution est accompagnée du rapport identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

**EN CONSÉQUENCE**, sur une proposition de Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees, et unanimement résolu que la municipalité de Montcalm indique dans le rapport financier pour l'année 2020 le montant total des dépenses relatives à l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale – volet entretien des routes locales, soit pour la somme de 96 857.32 \$.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**6.13 ACQUISITION ET CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS DU SYSTÈME INFORMATIQUE - PG SOLUTIONS**

21-01-15

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Tees et résolu à l'unanimité

- De ratifier l'acquisition des applications « Gestion numérique, gestion des permis et gestion des fosses septiques » de PG Solutions, incluant l'installation et la gestion des projets, pour la somme de 9 077.00 \$ taxes en sus;
- D'autoriser le contrat d'entretien et de soutien des applications actuelles de PG Solutions, relatif au système informatique, pour

l'année 2021, pour la somme de 8 159.78 \$ taxes incluses et d'en autoriser le paiement.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

**6.14 RATIFICATION DES ORIENTATIONS OU DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE OU LA DIRECTION GÉNÉRALE**

21-01-16

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets adoptés qui prolongent cet état d'urgence sanitaire jusqu'au 8 février inclusivement;

**CONSIDÉRANT** les recommandations formulées par le gouvernement du Québec et la Fédération québécoise des Municipalités du Québec;

**CONSIDÉRANT** les circonstances, la direction de la municipalité de Montcalm a pris la décision le 17 décembre 2020 de fermer la bibliothèque à l'exception d'offrir un service de prêt sans contact et d'interdire l'accès au bureau de l'hôtel de ville au public;

**CONSIDÉRANT QUE** la direction a suivi la recommandation du gouvernement du Québec de maintenir son personnel en poste dans la mesure du possible, de favoriser le télétravail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité :

- D'approuver la décision prise le 17 décembre 2020 par la direction générale quant à la fermeture de la bibliothèque sauf pour le service de prêt sans contact, ainsi que d'interdire l'accès au bureau de l'hôtel de ville au public et d'autoriser le directeur général de procéder à la réouverture de ces lieux publics lorsque la situation le permettra;
- De permettre l'accès à l'ordinateur de la bibliothèque pour les étudiants;
- De maintenir l'ouverture des parcs municipaux ainsi que des sentiers de ski de fond et du Mont Larose;
- De favoriser le télétravail lorsque possible, et de permettre aux employés le travail au bureau pour effectuer les tâches administratives et en urbanisme essentielles.

- adoptée à l'unanimité des conseillers

**6.15 APPROBATION DE L'ÉTAT POUR LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES ET MANDAT POUR ENCHÉRIR LORS DE LADITE VENTE**

21-01-17

**CONSIDÉRANT QUE** des taxes ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur certains immeubles de la Municipalité de Montcalm;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Montcalm désire protéger ses créances;

**CONSIDÉRANT QUE** la vente des immeubles en défaut de paiement de taxes foncières, à moins d'un changement en raison de la pandémie, se tiendra le 6 mai 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Montcalm a fait tous les efforts raisonnables pour retrouver l'adresse exacte du propriétaire et l'aviser des faits pertinents;



**CONSIDÉRANT QUE** le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Montcalm a préparé un état pour ces immeubles en défaut de paiement de taxes au cours du quatrième mois précédent le 6 mai 2021 conformément à l'article 1022 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

**CONSIDÉRANT QUE** le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Montcalm doit transmettre à la MRC des Laurentides un extrait de l'état conformément à l'article 1023 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité:

- **QUE** le conseil municipal approuve l'état des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes portant les inscriptions :

MATRICULE	ANCIEN CADASTRE	LOT RÉNOVÉ	ADRESSE
2587-15-8955	R 01-LOT 18 P5 et 19 P1	5 864 590	545 Montée de Montcalm
2787-13-3608	R 01-LOT 26	5 864 751	Terrain Montée de Montcalm
3097-88-1702	R 08-LOT 32	5 864 503	Terrain Chemin du Lac-Earl Est
3288-12-9673	R 02-LOT 44 D 8	5 866 125	Terrain rue de Fribourg
3289-33-7473	R 03-LOT 44 D 43	5 866 067	Terrain rue de Neuchâtel

- **QUE** ledit état soit transmis à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1;
- **QUE** le directeur général ou la directrice générale adjointe, soit mandaté(e) à représenter la Municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 6 mai 2021, à moins d'un changement en raison de la pandémie, afin d'enchérir ou d'acquérir les immeubles, s'il y a lieu, pour un montant égal à celui des taxes, en capital intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, conformément à l'article 1038 du *Code Municipal du Québec*, RLRQ c C-27.1.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

#### **6.16 EMBAUCHE DE MONSIEUR JÉRÉMIE MARTIN À TITRE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

21-01-18

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité de Montcalm désire pourvoir au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement, vacant depuis le 5 novembre 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Jérémie Martin a posé sa candidature suite à l'affichage de poste;

**CONSIDÉRANT QUE** Monsieur Jérémie Martin a les connaissances et habiletés pour effectuer ce travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité d'embaucher Monsieur Jérémie Martin à temps plein à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement aux conditions suivantes :

- Début d'emploi le 18 janvier 2021;
- Taux horaire de 29 \$ durant la période de probation de six (6) mois;
- Taux horaire de 30 \$ après la période de probation.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

## **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 193-4-2021 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 193-2002 TEL QU'AMENDÉ AFIN DE DIMINUER LES MARGES IMPOSÉES EN BORDURE D'UNE LIGNE DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ À HAUTE TENSION**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Richard Tees qu'à une séance subséquente du conseil, sera présenté pour adoption le règlement numéro 193-4-2021 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 193-2002 tel qu'amendé afin de diminuer les marges imposées en bordure d'une ligne de transport d'électricité à haute tension.

Monsieur le conseiller Richard Tees dépose et présente le projet de règlement numéro 193-4-2021 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 193-2002 tel qu'amendé afin de diminuer les marges imposées en bordure d'une ligne de transport d'électricité à haute tension.

Compte tenu de la tenue de la présente séance à huis clos, copies du projet de règlement sont disponibles sur demande.

### **7.2 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 193-4-2021 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 193-2002 TEL QU'AMENDÉ AFIN DE DIMINUER LES MARGES IMPOSÉES EN BORDURE D'UNE LIGNE DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ À HAUTE TENSION**

21-01-19

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Montcalm est régie par le *Code municipal* et soumise à l'application de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal de Montcalm a adopté le règlement de zonage portant le n° 193-2002;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal juge opportun de modifier le règlement de zonage n° 193-2002 afin de diminuer les marges imposées en bordure d'une ligne de transport d'électricité à haute tension;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du conseil du 11 janvier 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Dyotte et résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet de règlement numéro 193-4-2021 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 193-2002 afin de diminuer les marges imposées en bordure d'une ligne de transport d'électricité à haute tension.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

### **7.3 ANNULATION DES RÉOLUTIONS NOS 20-11-226 ET 20-12-246 RELATIVES À L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 193-3-2020**

21-01-20

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire reprendre la procédure d'adoption du règlement no 193-3-2020 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 193-2002 afin de diminuer les marges imposées en bordure d'une ligne de transport d'électricité à haute tension;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Courte et résolu à l'unanimité de

rescinder les résolutions nos 20-11-226 et 20-12-246 relatives au projet de règlement numéro 193-3-2020 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 193-2002 afin de diminuer les marges imposées en bordure d'une ligne de transport d'électricité à haute tension.

- adoptée à l'unanimité des conseillers-

## **8. TRAVAUX PUBLICS**

### **8.1 ABAT-POUSSIÈRE CHEMIN DU LAC-VERDURE NORD**

21-01-21

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Tees, appuyé par Monsieur le conseil Denis Courte et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'épandage d'abat-poussière, par Multi Routes Inc., sur un tronçon d'environ 1 000 mètres linéaires par 5 mètres sur les chemins du Lac-Verdure et Lac-Verdure Nord et d'autoriser les dépenses reliées à ces travaux de 1 975 \$ taxes en sus. Les travaux doivent être effectués au plus tard le 23 juin 2021.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

### **8.2 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE SUR UN TRONÇON DU CHEMIN LAROSE ET SUR UN TRONÇON DU CHEMIN MORGAN**

21-01-22

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Courte, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de pavage sur un tronçon du chemin Larose et sur un tronçon du chemin Morgan.

- adoptée à l'unanimité des conseillers -

## **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

S/O

## **10. LOISIRS, CULTURE ET ÉVÉNEMENTS**

S/O

## **11. INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

S/O

## **12. VARIA**

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une 2<sup>e</sup> période de questions est offerte via la page Facebook.

## **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

21-01-23

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Bertrand, appuyé par Monsieur le conseiller Richard Pépin et résolu à l'unanimité de clore la séance ordinaire du 11 janvier 2021 tenue à huis clos et enregistrée.

- adoptée à l'unanimité des conseillers –

Je, Steven Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Steven Larose, maire

---

Michael Doyle, directeur général  
et secrétaire-trésorier